



Le Rucher du Périgord

Association d'apiculteurs de la Dordogne

5 Rue Pierre Fanlac 24660 COULOUNIEUX-CHAMIER

En remplissant et en signant le bulletin d'adhésion, vous autorisez l'association Le Rucher du Périgord à mémoriser vos données collectées et à communiquer avec vous, s'il le juge nécessaire afin de vous apporter toutes informations complémentaires sur la réglementation, son fonctionnement, ses projets et son activité, via vos coordonnées apparaissant dans le formulaire d'adhésion.

Bulletin d'adhésion et/ou d'abonnement année 2026

Nom.....Prénom.....
 Adresse
 Code postal.....Commune.....
 Téléphone : Nombre de ruches déclarées:.....
 Email en majuscules :
 N° SIRET :

L'adhésion au Rucher du Périgord comprend :

Cotisation proportionnelle :	de 0 à 20 ruches	12 €	€
	de 21 à 50 ruches	17 €	€
	de 51 à 100 ruches	22 €	€
	plus de 100 ruches	26 €	€
Abonnement à la revue du Rucher du Périgord		20	€
Total Adhésion			€

Assurance Ruches facultative

Retrouvez le détail des garanties dans la revue de janvier. Une seule formule d'assurance sera choisie.

Formule pack bronze	Responsabilité civile apicole + éco-contribution Leko 0,45 € X nombre de ruches =	 €
Formule pack argent	Formule bronze + Défense pénale et Recours, Incendie, Tempête, Inondation (compris Leko) 1,75 € X nombre de ruches =	 €
Formule pack or	Formule argent + Vol, Détérioration (compris Leko) 3,50 € X nombre de ruches =	 €

Abonnement annuel aux revues facultatif

Abonnement à la revue du Rucher du Périgord pour les non adhérents	25 €	€
L'Abeille de France : Formule papier + numérique	26 €	€
ou L'Abeille de France version numérique seule	16 €	€
Abeilles & fleurs:	36 €	€

Attention pour souscrire à l'abonnement numérique, une adresse mail pour chaque adhérent est obligatoire. Un même e-mail ne peut pas être utilisé par plusieurs adhérents.

Don (non déductible des impôts)

Soutien d'actions en faveur de l'apiculture	 €
---	---------

TOTAL GLOBAL (adhésion + assurance +abonnement + don)	 €
--	---------

Suite au verso

« Je reconnais être informé de la présence des conditions générales d'assurance consultables sur le site : snapiculture.com/conditions-generales-et-franchises-des-assurances-apicoles-2026/

En 2026, selon la réglementation relative à l'éco-organisme, tout adhérent commercialisant sa production et souscrivant à un pack doit disposer d'un numéro de SIRET. Pour cette raison, veuillez l'indiquer obligatoirement sur le bulletin d'adhésion.

Le :

Signature :

Bulletin à renvoyer avec le règlement par courrier postal ou par mail à:

Marie-Christine DURAND – 75 Route de Ribérac 24650 CHANCELADE

Tél: 06 24 88 91 16 – mail : adhesions@lerucherduperigord.fr

Règlement par chèque bancaire à l'ordre de : **Le Rucher du Périgord.**

Virement bancaire à : **Le Rucher du Périgord : IBAN : FR76 1240 6000 0423 1225 8780 108**

BIC : AGRIFRPP824.

Veuillez préciser les nom et prénom de l'adhérent indiqué sur le bulletin d'adhésion.

Si vous souhaitez apporter de l'aide à notre association, merci de nous indiquer les domaines d'activités dans lesquels vous pouvez consacrer un peu de votre temps, occasionnellement ou de façon régulière :

- ☐ **Je souhaite devenir formateur.**
- ☐ **J'accepte d'être appelé pour récupérer des essaims dans mon secteur géographique.**
- ☐ **J'accepte de participer :**
 - ☐ **à l'entretien du dépôt.**
 - ☐ **aux travaux ponctuels du rucher-école.**
 - ☐ **aux ouvertures du dépôt.**
 - ☐ **aux manifestations proches de mon domicile.**
 - ☐ **à la mise en page du bulletin d'information trimestriel et l'envoi d'articles ou photos.**